

musik bewegt
mouvement musical
movimento musicale
moviment musical


SMR CSM
Schweizer Musikrat SMR
Conseil Suisse de la Musique CSM
Consiglio Svizzero della Musica CSM
Cussegl Svizzer da la Musica CSM

Aarau, le 2 juin 2015

Première mise en œuvre partielle de l'art. 67a Cst. avec l'adoption du message sur la culture

Avec l'adoption en ce jour du message sur la culture 2016 - 2020 par le Conseil national, la voie est libre pour une mise en œuvre au moins partielle du nouvel article constitutionnel 67a « Formation musicale » dès l'année prochaine. A l'origine de l'initiative sur cet article, le Conseil suisse de la musique se réjouit du vote positif du Parlement.

Après le Conseil des Etats, cette décision démontre que la majorité des conseillères nationales et des conseillers nationaux est bien consciente de l'importance des objectifs du message sur la culture et de sa responsabilité dans la mise en œuvre de l'article constitutionnel 67a. A l'inverse, tous les parlementaires qui ont rejeté aujourd'hui le message sur la culture ont purement et simplement ignoré la volonté populaire qui avait plébiscité l'art. 67a à 72,8 % des voix. Il est agaçant de constater que ces personnes sont les mêmes qui revendiquent en temps normal haut et fort le respect de la volonté du peuple. Une attitude d'autant plus étonnante qu'un rejet du message sur la culture aurait notamment touché les milieux que les politiciens en question cherchent pourtant à séduire, autrement dit les associations de musiciens amateurs. Un tel comportement s'avère incohérent et incompréhensible.

Compte tenu du vote de ce jour, plus rien ne s'oppose à l'introduction du programme jeunesse + musique basé sur le modèle jeunesse + sport. Grâce à lui, les associations de musiciens amateurs recevront enfin un soutien pour leur engagement en faveur de la jeunesse, tout comme les écoles de musique et les établissements scolaires (camps par ex.). Cette mesure satisfait ainsi l'une des revendications de l'art. 67a Cst, à savoir un meilleur accès à la musique pour tous.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à :
Markus Flury, président CSM (079 – 657 51 35)
Stefano Kunz, directeur CSM (079 – 610 08 83)

Le conseil suisse de la musique est l'organisation faîtière de la musique en Suisse. Avec ces 52 membres il représente environ 600'000 personnes actives.